



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

journée nationale du souvenir

Question écrite n° 759

Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur le souhait, manifesté par de nombreuses associations, de voir établir une date unique pour la commémoration du souvenir des derniers combats auxquels la France a participé. Cette idée de journée nationale du Souvenir doit recueillir l'adhésion du monde combattant et être mis en place en plus au niveau de l'Etat. Sur ce point précis, il souhaiterait connaître sa position et les solutions qu'il envisage de prendre.

Texte de la réponse

A l'instar d'autres pays, certains ont proposé que la France institue une commémoration unique de tous les conflits auxquels elle a participé. Divers arguments sont avancés à l'appui de cette proposition. Sans méconnaître la pertinence de ces opinions, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants remarque que les Français dans leur ensemble, et plus encore ceux d'entre eux qui possèdent un titre de combattant ou de victime de guerre, demeurent fortement attachés au calendrier commémoratif que l'Histoire nous a légué. Pour cette raison, il n'apparaît pas opportun de modifier l'état de choses existant. Le temps qui passe réduit le nombre de Français pour qui ces grandes dates évoquent des souvenirs personnels. Mais le temps de l'indifférence et de l'oubli n'est pas encore venu.

Données clés

Auteur : [M. Charles Cova](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 759

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2279

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3175